

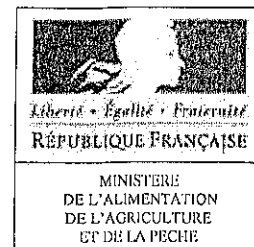
Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 9400052SNCO15077



ARYSTA LIFESCIENCE  
Route d'Artix  
BP 80  
64150 NOGUERES  
FRANCE

Paris, le 20 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

N° Intrant : 9400052 - CENTURION 240 EC AMM n°9400052

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

**Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 2150203 Nom commercial : **EXOSET**

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 9400052

Firme détentrice : ARYSTA LIFESCIENCE

Type commercial : Second nom commercial 9400052 CENTURION 240 EC

Vu la notification de l'Anses n°2015-0452 du 24 avril 2015

La commercialisation de CENTURION 240 EC (produit de référence) est autorisée sous la dénomination EXOSET (second nom commercial).

**Dénomination de l'intrant**

**EXOSET**

Produit de référence CENTURION 240 EC

**Dénominations commerciales**

CENTURION 240 EC, SELECT

**Teneur garantie en matière active**

240 G/L

Cléthodime

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de l'élevage  
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

20 MAI 2015